



Département de Seine-et-Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-sept juin à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en présence du public, sous la Présidence de Monsieur Pascal HIRAUX, Maire.

Étaient présents :

Pascal HIRAUX, Maire

Gérard DUBOIS, Isabelle GUERROUDJ, Christian GUILLEMINOT, Sébastien GERAL, adjoints

Mikael HOUREZ, Alain SANCHIS, Ghislaine CHAMBE, Rémi PELLETIER, Guy BONGIORNO, Jean-Pierre AUBRY, conseillers

Était absent représenté :

Pascal BRAUN par Pascal HIRAUX

Était absente excusée :

Clémence MIQUEL-TRANCHÉ

Était absent :

Philippe DELMOTTE

Rémi PELLETIER est élu secrétaire de séance.

M. Le Maire ouvre la séance à 20h30 après avoir constaté que le quorum était atteint.

La séance continue par l'approbation du procès-verbal de la séance du 04 avril 2024, procès-verbal approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS

1. Recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement saisonnier d'activité
2. Déclassement dans la voirie communale d'une section du Chemin Rural des Pétrios
3. Echange sans soulte de terrain entre la Commune et M. MEZIERE
4. Acquisition de la parcelle cadastrée ZD 45
5. Cession de la parcelle cadastrée D 223
6. Acquisition des parcelles B40b et B41
7. Classement de la statue de Saint Sébastien à l'inventaire des monuments historiques
8. Désignation du référent déontologue des élus
9. Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saacy-sur-Marne, Charny et la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing
10. Création d'une commission d'appel d'offres (CAO) et désignation des membres

1. RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

En raison d'un accroissement d'activité au service des espaces verts durant la période estivale, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le recrutement d'un agent contractuel, pour la période du 1^{er} juillet au 14 août 2024 inclus.

Après approbation, à l'unanimité des membres présents et représentés par le conseil municipal de cette proposition, Monsieur le Maire présente la candidature de Monsieur JESTIN, Alexandre, étudiant, majeur, demeurant 2, ruelle Saint-Pierre qui est également adoptée à l'unanimité.

Arrivée de Mikael HOUREZ et Sébastien GERAL

2. DECLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE D'UNE SECTION DU CHEMIN RURAL DES PETRIOS

La Commune a prévu d'échanger, après division parcellaire, une section du Chemin Rural des Pétrios de 212 m² (à partir du Chemin Rural de Saint Souplets à l'intersection de la Ruelle Artoire). Avant tout transfert, la Commune doit au préalable désaffecter et déclasser ce foncier du domaine public pour l'intégrer à l'issue de la procédure dans le domaine privé permettant ainsi son aliénation.

CONSIDERANT qu'une section de 212 m² du Chemin Rural des Pétrios, du Chemin Rural de Saint-Souplets à l'intersection de la Ruelle Artoire, n'est plus affecté à un service public depuis longtemps, **CONSIDERANT** que cette section du Chemin présente un caractère dangereux pour les usagers, **CONSIDERANT** qu'il résulte de cette situation une désaffectation de cette section du Chemin Rural des Pétrios,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- CONSTATE la désaffectation d'une section du Chemin Rural des Pétrios de 212 m², situé entre Chemin Rural de Saint-Souplets et l'intersection de la Ruelle Artoire,
- DECIDE du déclassement de cette section du Chemin du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

3. ECHANGE SANS SOULTE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET M. MEZIERE

Délibération reportée.

4. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE ZD 45

Conformément à la convention n° CS7716000602, la Commune de Montgé-en-Goële a sollicité la SAFER afin qu'elle préempte la parcelle ZD 45, située à Montgé-en-Goële, d'une surface de 24 a 40 ca.

Le montant de la préemption s'élève à 2 500.00 €. A ce montant, s'ajoutent les frais supportés par la SAFER d'un montant de 609.50 € et les frais d'intervention de la SAFER de 400.00 €. Soit un montant total de préfinancement à régler à la SAFER d'un montant de 3 509.50 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- accepte de régler à la SAFER la somme de 3 509.50 €,
- autorise M. Le Maire à signer le cahier des charges et l'ensemble des actes correspondant à cette acquisition,
- prend acte que les frais de notaires seront à la charge de la Commune.

5. CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE D 223

M. Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Commune est propriétaire d'un terrain, rue du Pré Huard, cadastré D 223, d'une superficie de 5 a 05 ca.

Il rappelle également que le conseil municipal avait délibéré (délibération n°22_2021) le 1^{er} juillet 2021 autorisant M. Le Maire à mettre en vente ce terrain au prix de 180 000€.

Depuis 2021, la Commune n'a reçu qu'une seule proposition d'acquisition de la part de la SCI LE TREZIEME représentée par M. NAIT ATMANE Fodil, demeurant au 9 allée Julian Grimaud à Ivry-sur-Seine (94400) moyennant le prix de 140 000 € assortie des conditions suspensives d'usage, à savoir :

- Obtention d'un permis de construire,
- Obtention d'un financement bancaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. Le Maire ou substitué en cas d'empêchement à :

- Signer tout acte de promesse de vente et vente du terrain cadastré D 223 au prix de 140 000 € au profit de la SCI LE TREZIEME, frais d'actes en sus à la charge de l'acquéreur,
- Faire effectuer au préalable les diagnostics et bornages nécessaires,
- Signer tous les actes et documents relatifs à cette vente et plus généralement faire le nécessaire.

6. ACQUISITION DES PARCELLES B40b ET B41

M. Sébastien GERAL, adjoint au Maire en charge de l'environnement rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans la continuité du projet communal de sentier pédestre historique et écologique, l'acquisition de l'emprise de l'ancien lavoir est nécessaire.

Dans le cadre de ce projet, Ile-de-France Nature a procédé à une division de terrain et ce sont donc deux parcelles qui sont concernées par cette acquisition : la parcelle n°B40b d'une surface de 2070 m² et la parcelle n°B41 d'une surface de 285 m², soit un total de 2 355 m².

Ile-de-France Nature propose au conseil municipal l'acquisition de ces deux parcelles au prix de 1 900 € soit 0.80€/m². Ile-de-France Nature précise que ce montant est en deçà de l'avis des domaines et que cela est justifié par l'effort financier consenti à la réalisation du projet communal.

Ils rappellent que la Commune s'est engagée à prendre en charge les frais de division parcellaire d'un montant de 1 840.63 € qui ont été avancés par Ile-de-France Nature.

Il est également rappelé qu'une distraction du régime forestier est en cours et se poursuivra sur l'année 2024. Ce n'est qu'à ce terme que la cession sera possible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'acquisition des parcelles B40b et B41 (2 355 m²) à 0.80€ le m², soit 1 900€,
- Autorise le remboursement des frais de division parcellaire, soit un montant de 1 840.63€.
- Autorise M. le Maire à prendre toutes décisions, à signer tous documents afférents à l'acquisition par la commune de ces parcelles.

7. CLASSEMENT DE LA STATUE DE SAINT SEBASTIEN A L'INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la datation de la statue de Saint Sébastien en place dans l'église Saint Etienne de Montgé-en-Goële, considérée sculptée au XVI^{ème} siècle.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- donne une suite favorable à la proposition de protection au titre des monuments historiques, formulée par les expertes des musées nationaux et du département de Seine-et-Marne, lors de leur expertise du 16 mai 2024,
- mandate M. Le Maire aux fins d'engager cette procédure de classement.

8. DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS

CONSIDÉRANT les dispositions de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

CONSIDÉRANT la présélection de profils de référents déontologues disponibles pour assurer des consultations en Seine-et-Marne réalisée par l'AMF 77 ;

OUI M. Le Maire, rapporteur en conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉCIDE de désigner pour la durée du mandat, Madame Magali HANKE, référente déontologue de la commune de Montgé-en-Goële.

9. MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE BRIE-COMTE-ROBERT, LE PIN, SAACY-SUR-MARNE, CHARNY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL-DE-LOING

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver les adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'adhésion des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.
- **AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

10. CREATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET DESIGNATION DES MEMBRES

Considérant la nécessité de garantir une désignation sécurisée des attributaires des futurs marchés publics passés par la collectivité ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

1. La création d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) permanente, conformément aux dispositions légales.
2. La composition de la CAO sera la suivante :
 - Gérard DUBOIS
 - Rémi PELLETIER
 - Isabelle GUERROUDJ
 - Mikael HOUREZ
 - Christian GUILLEMINOT
 - Alain SANCHIS
 - Sébastien GERAL
3. La durée de mandat des membres de la CAO sera alignée sur celle de la mandature du Conseil Municipal.
4. La CAO sera chargée d'examiner les offres et de proposer l'attribution des marchés publics conformément aux procédures en vigueur.

QUESTIONS DIVERSES :

M. Le Maire souhaite faire un point sur les travaux :

- Réfection de la rue Simonard et la ruelle du Presbytère : la Commune a obtenu 70% de subvention : 71 000 € de DETR, 37 000€ de FER et 65 000€ de GEMAPI.

- Rue et Ruelle Saint Pierre :

- Enfouissement des eaux pluviales et eaux usées effectué en mars.
- Enfouissement des réseaux secs : raccordement électrique/numérique et effacement de l'éclairage public. Les travaux avaient beaucoup pris du retard.

- La réception des travaux a été effectuée le 20 juin 2024. De gros problèmes avec les travaux numériques ont été soulevés. Un rendez-vous sur place avec XPFIBRE est prévu le 3 juillet.
- Des travaux de voirie sont prévus, courant juillet, par l'entreprise JACOB : ruelle Saint Pierre : enrobé et rue Saint Pierre : gravillonnage.
- Le monument aux Morts : un projet d'aménagement du Monument aux Morts et de la rue Saint Pierre étaient prévu. Un dossier de demande de subvention DSIL avait été déposé. M. Le Maire explique que depuis quelques années les subventions sont très rarement acceptées et que le reste à charge par la Commune risque d'être élevé pour ce projet. De ce fait, M. le Maire propose un aménagement de 4 places de stationnement devant le monument aux morts et un réaménagement du parking situé en face. M. le Maire décide d'effectuer un tour de table pour validation ou non de ce projet. Le projet est validé à la majorité. Seul, Jean-Pierre AUBRY refuse ce projet de places de stationnement devant le monument aux morts car à son sens, cette place n'a pas vocation à servir de parking mais est un lieu de mémoire. Le projet étant validé, les travaux seront effectués cet été par l'entreprise TERSEN et seront bien évidemment effectués dans le respect de cette place. De plus, Jean-Pierre AUBRY et Gérard DUBOIS vont continuer l'élaboration de panneaux d'information historiques pour que cet endroit soit le plus agréable possible.

M. le Maire explique qu'il a rencontré M. Bonneton, inspecteur divisionnaire de la Trésorerie de Meaux, en mairie. L'entretien a révélé que les finances de la Commune se portaient bien et étaient bien gérées, et que la réserve financière permettait de financer les travaux d'investissement.

Isabelle GURROUDJ explique que le barbecue musical, initialement prévu le 29 juin 2024, a été annulé car le foyer rural a été réquisitionné pour la tenue des élections législatives anticipées, des 30 juin et 07 juillet.

Elle informe également que l'intervillage se déroulera, cette année, le 24 septembre 2024 à Saint Mesmes.

Un représentant de la CAF et du relais petit enfance itinérant Charny ont inspecté le foyer rural afin de vérifier si les normes étaient toujours respectées pour l'accueil des enfants et de leurs assistantes maternelles. Nous sommes en attente du compte-rendu.

Sébastien GERAL revient sur la réunion publique organisée par Ile de France Nature, au foyer rural, le 13 juin dernier. Ce fut un moment d'échange, d'écoute des attentes des usagers de la forêt et de connaître leurs ressentis sur l'évolution cette forêt.

Pour information, des coupes de bois sont prévues très prochainement (ce qui désespèrent les promeneurs) car beaucoup d'arbres sont malades.

Jean-Pierre AUBRY explique que cela fait plus de 10 ans que la Région Ile de France cherche les essences qu'il faudrait planter pour qu'ils résistent aux maladies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Fait à Montgé-en-Goële et affiché le

Le Secrétaire de séance,
Rémi PELLETIER



Le Maire,
M. Pascal HIRAUX

